



SIGNALISATION

SIGNALING



LISTED
HOMOLOGUÉ

AVERTISSEUR DE MONOXYDE
DE CARBONE AUTONOME

AVERTISSEUR DE
FUMÉE AUTONOME

Avertisseur de fumée photoélectrique et de monoxyde de carbone

Guide de l'utilisateur

Modèle : **P3010CUCA** (avec avertissement vocal)

NOTE : Ce modèle est alimenté par pile et comporte une pile scellée que l'on n'a pas besoin de remplacer et une commande Hush^{MD} pour arrêter temporairement les alarmes intempestives.



Pile lithium scellée de 10 ans

ATTENTION: Veuillez accorder quelques minutes à la lecture complète de ce guide de l'utilisateur que l'on doit conserver pour consultation future et transmettre à tout propriétaire ultérieur.

Quoi faire quand l'avertisseur retentit !

L'alarme de l'avertisseur de monoxyde de carbone (CO) consiste en 4 bips rapides se répétant toutes les 5 secondes, suivis par le message « Warning! Carbon Monoxide! Monoxyde de carbone! »

Utilisation d'un avertisseur de monoxyde de carbone

⚠ AVERTISSEMENT : L'activation de l'avertisseur de CO indique la présence de monoxyde de carbone (CO) qui peut vous tuer.

- 1) Cherchez immédiatement une source d'air pur, à l'extérieur ou près d'une porte ou d'une fenêtre ouverte. Comptez les personnes pour vous assurer que personne ne manque. Ne pas revenir sur les lieux tant que les services d'urgence ne sont pas intervenus, que les lieux n'ont pas été bien aérés et que votre avertisseur n'est pas dans sa position normale.
- 2) Appelez les services d'urgence.
(services d'incendie ou 911);

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

Ne jamais réactiver l'avertisseur de CO tant que la situation n'a pas été corrigée. Ne jamais ignorer la sonnerie de l'alarme.

Si l'avertisseur retentit, il suffit d'appuyer sur le bouton d'essai/ remise en marche pour l'arrêter. Si la présence de CO qui a provoqué l'alerte pour la première fois se poursuit, l'avertisseur va se réactiver. Si l'avertisseur retentit à nouveau dans moins de six minutes, c'est qu'il détecte de fortes concentrations de CO qui peuvent créer rapidement une situation dangereuse.

Quoi faire quand l'avertisseur retentit !

L'alarme de fumée consiste en 3 longs bips, répétés, suivis par le message « Fire! Feu! »

NE JAMAIS IGNORER LE RETENTISSEMENT DE L'ALARME!

L'alarme de fumée est prioritaire en présence à la fois de fumée et de monoxyde de carbone.

Votre avertisseur combiné fumée/CO vous permet de savoir facilement quel type d'alarme a retenti. Le système d'avertissement par message vocal vous renseigne sur le genre de situation rencontrée. Se reporter à la section Caractéristiques pour une description détaillée de chaque signal d'alarme.

Quoi faire si l'alarme retentit; lorsque l'alarme de fumée retentit :

Les avertisseurs de fumée sont conçus pour minimiser les fausses alarmes. Habituellement, la fumée de cigarette ne déclenche pas d'alarme, à moins qu'on la dirige directement sur le détecteur. Cet appareil comprend une protection contre les nuisances, ce qui réduit l'effet des particules provenant de la cuisson. Cependant, des particules combustibles émises en trop grande quantité lors d'un déversement ou lorsqu'on fait griller des aliments pourraient quand même déclencher l'alarme. En choisissant avec soin l'emplacement de l'avertisseur à l'écart de la cuisine, on obtient un maximum de protection de l'alarme contre les nuisances. Les particules de combustion provenant de la cuisson vont déclencher l'alarme si l'avertisseur se trouve trop près de la zone de cuisson. Lors d'un déversement ou lorsqu'on fait griller des aliments, il y a dégagement de grandes quantités de particules combustibles. En utilisant le ventilateur sur une hotte de cuisinière avec évacuation à l'extérieur (type sans recirculation), on élimine ces produits combustibles de la cuisine.

Si l'alarme retentit, commencer par vérifier s'il y a un feu. En cas de découverte d'un feu, suivre ces étapes. Familiarisez-vous à fond avec ces articles et parlez-en avec tous les membres de la famille!

- Avertir les enfants en bas âge présents dans la maison. En effet, les enfants dorment profondément et le son d'une alarme de fumée pourrait ne pas les réveiller.

Quoi faire quand l'avertisseur retentit!

L'alarme de fumée consiste en 3 longs bips, répétés, suivis par le message « Fire! Feu! »

- Sortez immédiatement par l'un des chemins d'évacuation que vous avez planifié. Comme chaque seconde compte, ne vous arrêtez pas pour vous habiller ou prendre des objets de valeur.
- Avant d'ouvrir les portes intérieures, vérifiez si la fumée s'infiltré en passant le dos de la main sur l'encadrement et si la porte est chaude, utilisez votre deuxième itinéraire. Si vous pensez qu'il n'y a pas de danger, ouvrez la porte très lentement et préparez-vous à fermer immédiatement dans le cas où de la fumée et de la chaleur s'engouffrent.
- Si la voie d'évacuation exige que vous traversiez la fumée, couchez-vous sur le sol, sous la fumée et rampez près du sol où l'air est plus pur.
- Rendez-vous au point de rassemblement préétabli. Si deux personnes sont sur les lieux, une devrait appeler le 911 depuis une maison voisine et l'autre devrait rester pour compter les personnes.
- **Ne rentrez en aucun cas tant que les responsables n'ont pas donné le feu vert.**
- **Dans certains cas, un avertisseur de fumée peut ne pas protéger efficacement contre l'incendie comme le stipule la norme 72 de la NFPA. En voici des exemples:**
 - Fumer au lit.
 - Laisser des enfants sans supervision.
 - Utiliser des liquides inflammables tels que la gazoline pour tout nettoyage.
 - les incendies dans lesquels la victime est associée au début du feu; par exemple quand les vêtements d'une personne s'enflamment quand elle fait la cuisine;
 - les incendies dans lesquels la fumée ne parvient pas à atteindre l'avertisseur parce qu'une porte est fermée ou en raison d'un autre obstacle;
 - les feux criminels dans lesquels le feu progresse si rapidement que l'occupant ne peut pas sortir même si les avertisseurs sont bien placés.

Contenu de ce Guide de l'utilisateur

1. **Introduction / Limites des avertisseurs**
2. **Caractéristiques**
3. **Emplacements recommandés**
4. **Emplacements déconseillés**
5. **Installation / Instructions de montage**
6. **Fonctionnement et test**
7. **Indications visuelles et sonores**
8. **Nuisances et Hush^{MD}**
9. **Pile**
10. **Désactivation de l'avertisseur**
11. **Information générale sur le monoxyde de carbone (CO)**
12. **Nettoyage de l'avertisseur**
13. **Règles de sécurité appropriées**
14. **Garantie**

1. Introduction

Modèle P3010CUCA

Merci d'avoir acheté l'avertisseur de fumée et de CO combinés Kidde.

Il constitue un outil essentiel pour votre plan de sécurité résidentiel. Vous pouvez avoir toute confiance en ce produit qui offre une protection sécuritaire de la plus haute qualité. Nous savons que vous n'en attendez pas moins lorsque la vie des membres de votre famille est en jeu.

Veuillez prendre quelques minutes pour lire attentivement le guide de l'utilisateur de l'avertisseur et conservez-le pour consultation ultérieure. Enseignez à vos enfants ce qu'il faut faire en cas de signaux d'alarme et prévenez-les de ne jamais manipuler cet appareil.

Si vous avez des questions au sujet du fonctionnement ou de l'installation de votre avertisseur, veuillez communiquer, sans frais, avec notre service à la clientèle au 1-800-880-6788.

La figure 1C vous aidera à déterminer quels sont les endroits appropriés où poser des produits de sécurité qui protégeront votre demeure et les vôtres.

1. Introduction

IMPORTANT: Veuillez lire toutes les instructions avant de procéder à l'installation et rangez le manuel à proximité de l'avertisseur pour y référer ultérieurement.

Ne tentez pas de réparer l'avertisseur de fumée vous-même. Consultez la section Garantie pour y lire les instructions relatives au service.

Cet avertisseur détecte les produits de combustion au moyen d'une technologie photoélectrique et le monoxyde de carbone à l'aide d'une cellule électrochimique. Tout au long de ce Guide de l'utilisateur, nous allons utiliser à plusieurs reprises l'acronyme « CO » pour le monoxyde de carbone.

Cet appareil s'utilise dans les applications résidentielles nécessitant l'emploi d'un avertisseur de fumée ou de CO, mais il faut faire très attention aux emplacements situés à proximité d'une cuisine ou d'une zone de cuisson afin d'obtenir une protection maximale contre les nuisances.

Après une durée d'utilisation cumulative de 10 ans, ce dispositif émettra deux pépiements toutes les 30 seconds. C'est une fonction de fin de durée de vie de la pile qui indique qu'il est temps de remplacer l'avertisseur.

Pour indiquer la date de remplacement du dispositif, on a apposé une étiquette sur le côté de l'avertisseur. Avant d'installer le dispositif, indiquer la date « Replace by » (« Remplacer par » (10 ans après la mise en marche initiale) en utilisant le marqueur permanent sur l'étiquette.

1. Limites des avertisseurs de fumée



AVERTISSEMENT: VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT ET ENTIÈREMENT.

- La norme 72 de la NFPA stipule que lors d'incendies se déclarant dans des demeures résidentielles, la sécurité des personnes dépend principalement de l'avertissement précoce qui les avise de la nécessité de fuir les lieux ainsi que des mesures d'évacuation que les occupants doivent envisager.
- Dans le cas d'unités de logement, les systèmes d'avertissement d'incendie peuvent réussir à protéger environ la moitié des occupants lors d'incendies qui comportent des risques mortels. Les victimes sont souvent intimidées par le feu, ou elles sont trop jeunes ou trop âgées, ou encore présentes des handicaps physiques ou mentaux et ne peuvent s'échapper, même lorsque l'alarme est donnée assez tôt et que la fuite est possible. D'autres stratégies doivent être prévues pour secourir ces personnes : plan de protection mis en place et évacuation ou sauvetage assisté.
- Les autorités conseillent fortement d'installer des avertisseurs de fumée à cellule photoélectrique et à ionisation afin de maximiser la détection de différents types d'incendie dans le domicile. Les avertisseurs de fumée à ionisation peuvent déceler plus rapidement les plus petites particules générées par les incendies (associées aux inflammations instantanées) alors que les avertisseurs à cellule photoélectrique peuvent déceler plus rapidement les plus grosses particules (associées aux feux couvants).
- Un avertisseur fonctionnant à pile nécessite le type de pile spécifié selon l'appareil, doit être en bonne condition et inséré de façon appropriée.
- Vérifiez régulièrement vos avertisseurs de fumée pour vous assurer que le fonctionnement de la pile et des circuits électroniques de l'appareil soit en bon état.
- Il est impossible qu'un avertisseur de fumée puisse donner les signaux d'alarme habituels si la fumée n'atteint pas les détecteurs de l'appareil. Ainsi, il peut arriver que les avertisseurs de fumée ne détectent pas un incendie se déclarant dans une cheminée, sur les murs, les toits, à l'intérieur d'une pièce dont la porte est fermée ou sur un autre étage.
- Si l'avertisseur est installé à l'extérieur d'une chambre à coucher ou sur un autre étage, il est possible que l'alarme ne puisse réveiller une personne profondément endormie.
- Une personne dont les facultés sont affaiblies par l'alcool ou la drogue peut également ne pas entendre le signal d'alarme de l'avertisseur de fumée. Pour vous munir d'une protection maximale, installez un avertisseur de fumée à l'intérieur de toute aire de sommeil et à chaque étage de votre demeure.
- Bien que les avertisseurs de fumée peuvent sauver des vies en déclenchant des signaux d'alarme hâtifs pour indiquer la présence d'un incendie, ces appareils ne remplacent pas une police d'assurance. Les propriétaires, locataires et locataires devraient se procurer une couverture d'assurance adéquate afin d'assurer leurs vies ainsi que leurs biens.

Cet avertisseur n'est pas conçu pour les personnes ayant des problèmes auditifs.

1. Limites des avertisseurs de CO

⚠ AVERTISSEMENT: VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT ET ENTIÈREMENT.

- **IMPORTANT:** Cet avertisseur de monoxyde de carbone est conçu pour détecter le monoxyde de carbone de TOUTE source de combustion. Il n'est PAS conçu pour détecter tout autre gaz.
- **ATTENTION :** Cet avertisseur n'indiquera que la présence de monoxyde de carbone au détecteur. Le monoxyde de carbone peut être présent à d'autres endroits. Ne jamais réactiver l'avertisseur de CO tant que la situation n'a pas été corrigée. NE JAMAIS IGNORER LA SONNERIE DE L'ALARME.

⚠ AVERTISSEMENT : Ce produit est prévu pour être utilisé dans des lieux ordinaires à l'intérieur des demeures. Il n'est pas conçu pour mesurer la conformité à des normes commerciales et industrielles. On ne doit pas l'installer dans des endroits dangereux comme on le définit dans le Code local du bâtiment.

- On ne doit pas utiliser le dispositif installé pour assurer la bonne installation, la bonne utilisation et le bon entretien des appareils de chauffage au mazout comprenant un système de ventilation et d'évacuation approprié.
- Cet avertisseur n'empêche pas le CO de se produire et il ne peut pas non plus résoudre un problème de CO existant.

⚠ AVERTISSEMENT : Ce dispositif est conçu pour protéger les personnes contre les effets aigus de l'exposition au monoxyde de carbone. Il peut ne pas protéger entièrement les personnes présentant des états pathologiques particuliers. En cas de doute, consulter un médecin. Les personnes présentant des problèmes de santé peuvent envisager d'utiliser les dispositifs d'avertissement qui émettent des signaux sonores et visuels en cas de concentrations de monoxyde de carbone inférieures à 30 ppm.

- Cet avertisseur n'a pas été étudié pour la détection du monoxyde de carbone dont la concentration est inférieure à 70 ppm.
- Cet avertisseur de monoxyde de carbone demande une alimentation continue en électricité. Il ne fonctionne pas sans électricité.

2. Caractéristiques

- Alarme puissante de 85 décibels.
- Détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone indépendants.
- **L'alarme de fumée est prioritaire en présence** à la fois de fumée et de monoxyde de carbone.
- Alimentation par une pile hermétique de 3 V au lithium, conçue pour durer la vie de l'avertisseur. Pas besoin de remplacer de la pile.
- Système d'avertissement par alarme/message vocal qui vous donne une alerte dans les situations suivantes de la manière décrite ci-dessous, éliminant ainsi toute confusion sur l'alarme qui retentit :
- **FEU** : le système alarme/message vocal émet trois longs bips suivis du message d'avertissement verbal « FIRE! FEU! » L'alarme/le message se répètent jusqu'à ce que la fumée soit éliminée. La DEL rouge clignote en mode alarme/message vocal.
- **MONOXYDE DE CARBONE** : l'alarme/le message vocal se présentent sous la forme de quatre bips courts suivis du message d'avertissement verbal « WARNING! CARBON MONOXIDE! MONOXYDE DE CARBONE! » Cela se poursuit temps que l'unité n'a pas été réarmée ou que le CO n'a pas été éliminé. En cas d'alimentation uniquement par pile, au bout de quatre minutes, l'alarme/le message vocal retentissent toutes les minutes. La diode électroluminescente (DEL) rouge clignote en mode alarme/message vocal.
- **PILE FAIBLE** : lorsque la pile est faible, la DEL rouge clignote et l'appareil « retentit » une fois, puis le message d'avertissement « LOW BATTERY! PILE FAIBLE! » apparaît. Cet avertisseur contient une pile hermétique de 3 V au lithium, conçue pour durer la vie de l'unité. Pas besoin de remplacer de la pile. Le cycle a lieu une fois par minute et se poursuit au moins pendant sept jours. En cas d'alimentation par pile, l'avertissement vocal « LOW BATTERY! PILE FAIBLE! » a lieu toutes les 15 minutes.

2. Caractéristiques

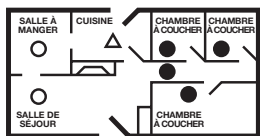
- Système de message vocal qui alerte l'utilisateur sur les conditions suivantes :
 - Seulement pour arrêt d'alarme (Hush) de fumée
Le système annonce « HUSH MODE ACTIVATED. MODE HUSH ACTIVÉ » lors du premier passage de l'unité en mode arrêt (HUSH).
 - Seulement pour arrêt d'alarme (Hush) de fumée
Le système annonce « HUSH MODE CANCELLED. MODE HUSH ANNULÉ. » lorsque l'unité recommence à fonctionner normalement après que le mode arrêt (Hush) ait été annulé.
 - Seulement lorsqu'on appuie sur le bouton
Le système annonce « CAUTION! CARBON MONOXIDE PREVIOUSLY DETECTED! ATTENTION! MONOXYDE DE CARBONE PRÉCÉDEMMENT DÉTECTÉ » lorsque l'unité a détecté des concentrations de CO supérieures ou égales à 100 ppm.
 - Le système annonce « PUSH TEST BUTTON! APPUYER SUR LE BOUTON D'ESSAI! » lors de la mise sous tension de l'unité, rappelant à l'utilisateur d'activer le bouton de test.
- L'alarme/le signal de fin de vie du produit consiste en un double retentissement accompagné d'un clignotement toutes les 30 secondes.
- Arrêt d'alarme (Hush) de fin de vie. En fin de vie du produit, pousser sur le bouton pour arrêter les « retentissements » de fin de vie durant 3 jours. Possibilité d'utilisation 10 fois en 30 jours.
- Un « retentissement » toutes les 30 secondes, en parallèle avec un clignotement de la DEL deux fois par seconde, indique un mauvais fonctionnement de l'avertisseur. Dans ce cas, appeler le Service d'assistance produit au 1-800-880-6788.
- Le bouton test/réarmement remplit certaines fonctions.
- Commande d'arrêt (Hush) de l'avertisseur en cas de nuisances.
- Mise en mémoire du niveau de pointe avec alerte de l'utilisateur lorsque l'unité a détecté des concentrations de CO supérieures ou égales à 100 ppm.
- Mise en mémoire d'alarme avec indication visuelle de détection d'une situation dangereuse.
- DEL indique un fonctionnement normal et l'état d'alarme.

3. Emplacements recommandés

- Placer le premier avertisseur à proximité des chambres à coucher. Essayer de contrôler la voie d'évacuation, étant donné que les chambres à coucher sont généralement les plus éloignées de la sortie. S'il y a plus d'une chambre à coucher, placer des avertisseurs supplémentaires près de chaque chambre (Image 1A).
- Placez des avertisseurs supplémentaires pour surveiller et protéger les escaliers qui sont des lieux où la fumée et la chaleur montent graduellement en entonnoir.
- Posez un avertisseur à chaque étage de votre demeure (consultez la figure 1B).
- Installer un avertisseur dans chaque chambre à coucher.
- Mettez un avertisseur dans toute pièce où vous utilisez des appareils électriques tels que des radiateurs mobiles ou des humidificateurs.
- Installez un avertisseur dans chaque pièce où l'on dort la porte fermée car il se peut que le dormeur, derrière sa porte close, n'entende pas l'alarme sonore si cette dernière est en dehors de la pièce.
- La fumée, la chaleur et les produits de combustion montent au plafond et se propagent horizontalement. En posant un avertisseur de fumée au centre du plafond, tous les coins de la pièce sont mieux exposés. L'installation d'avertisseurs au plafond est conseillée pour les constructions résidentielles courantes.
- Lorsque vous posez un avertisseur au plafond, fixez-le à une distance d'au moins 10 cm (4 po) du mur latéral (consultez la figure 2A).
- L'installation de l'avertisseur au mur s'effectue sur son côté intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la figure 2A).
- Installez un avertisseur de fumée à chaque extrémité d'un corridor attenant à la chambre à coucher ou à une grande pièce, si le corridor ou la pièce en question mesure plus de 9,1 m (30 pi) de long.
- En ce qui a trait aux maisons mobiles, choisissez les lieux d'installation avec précaution pour éviter les résistances thermiques se produisant au plafond. Consultez la section **Maisons mobiles** pour obtenir plus de détails.

3. Emplacements recommandés

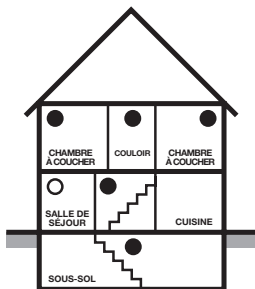
- Installer les avertisseurs de fumée sur des plafonds en pente, pointus ou cathédrale en suivant les lignes directrices de montage suivantes comme on l'indique sur les figures 2B et 2C.
- Dans le cas des plafonds à caissons, placer les avertisseurs de fumée sur la partie la plus haute du plafond ou sur la partie en pente du plafond à moins de 30,5 cm (12 po) à la verticale en descendant du point le plus haut (consultez la figure 2D).



- Avertisseurs de fumée ou de fumée/CO requis.
- Avertisseurs de fumée pour une protection supplémentaire
- △ Avertisseur de fumée de type ionique avec bouton Hush® (arrêt d'alarme) ou de type à cellule photo-électrique

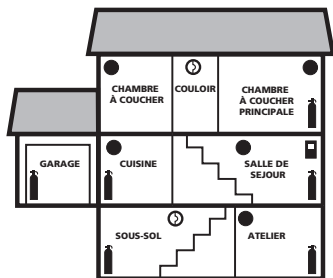
PLAN D'ÉTAGE SIMPLE

FIGURE 1A



PLAN D'ÉTAGE MULTIPLE

FIGURE 1B



- EXTINCTEURS D'INCENDIE
- AVERTISSEURS DE FUMÉE
- AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
- ⚡ AVERTISSEURS DE FUMÉE/CO

FIGURE 1C

POUR UNE PROTECTION COMPLÈTE DE LA DEMEURE

3. Emplacements recommandés

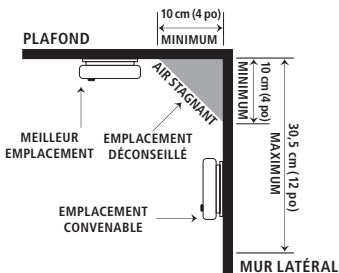


FIGURE 2A

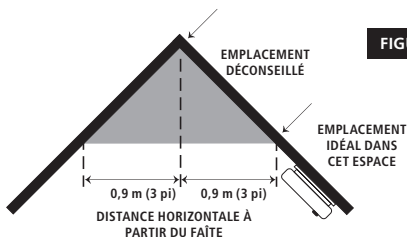


FIGURE 2B

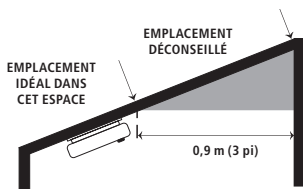


FIGURE 2C

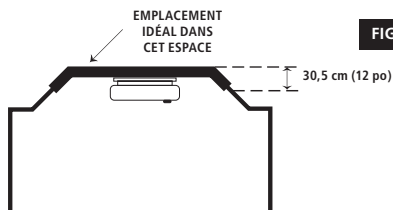


FIGURE 2D

4. Emplacements déconseillés

- N'installez pas un avertisseur à moins de 0,9 m (3 pi) de la porte accédant à la cuisine ou à la salle de bains (munie d'une baignoire ou d'une douche), des conduits d'alimentation d'air forcé utilisés pour les besoins de chauffage ou de climatisation, des ventilateurs de plafond ou d'un ventilateur central, ou de tout endroit à grande circulation d'air.
- Évitez de le poser près des rideaux ou autres objets susceptibles d'obstruer le détecteur. La fumée doit parvenir jusqu'au détecteur pour que celui-ci puisse déceler, avec précision, une condition nocive.
- Ne pas installer au sommet des plafonds à voûte, des plafonds à charpente en « A » ou des toits à pignon. Dans cette zone, installer comme on l'indique sur les figures 2B et 2C.
- Installez un avertisseur à une distance minimale de 30,5 cm (12 po) des lampes fluorescentes; le bruit électronique qu'elles émettent peut déclencher de fausses alarmes.
- Évitez de placer l'avertisseur sur des surfaces dont l'espace environnant est infesté d'insectes. Préservez-le des surfaces très poussiéreuses, sales ou graisseuses. Les particules de poussière peuvent causer de fausses alarmes ou une défaillance de l'appareil.
- Les températures extrêmes influent sur la sensibilité de l'avertisseur. Ne l'installez pas à un endroit où la température baisse sous les 4,4° C (40° F) ou excède les 37,8° C (100° F), comme par exemple un garage ou un grenier non aménagé.
- N'installez pas dans des lieux où l'humidité relative (HR) est supérieure à 95%. Les endroits très humides où l'on retrouve de la buée ainsi que de la vapeur peuvent causer de fausses alarmes.
- La cuisson peut également engendrer de fausses alarmes. Si vous désirez poser un avertisseur dans cette pièce, obtenez-en un muni d'un bouton d'arrêt d'alarme ou qui est de type à cellule photo-électrique.
- N'en placez pas dans le garage. Lorsque vous démarrez votre véhicule, des particules de combustion et de CO se répandent dans l'air.
- Les avertisseurs de fumée ne doivent pas être utilisés avec des grilles de protection à moins que cette combinaison (avertisseur et grille) ait été évaluée et approuvée comme étant convenable.
- Ne pas installer à moins de 5 pi des appareils de chauffage ou de cuisson.

5. Installation / Instructions de montage

Maisons mobiles

Les maisons mobiles modernes ont été conçues pour produire un bon rendement énergétique. Installez les avertisseurs de fumée selon les recommandations mentionnées ci-avant. (Consultez la section **Emplacements recommandés** et la figure 2A).

Dans les cas de maisons mobiles plus anciennes où l'isolation laisse à désirer, par opposition aux normes actuelles, la chaleur ou le froid extrême risque de pénétrer les murs et le toit, ce qui peut occasionner des conditions défavorables à l'intérieur de la demeure. Ce phénomène peut créer une résistance thermique qui empêche la fumée d'atteindre l'avertisseur posé au plafond. Si tel est votre cas, installez l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la figure 2A).

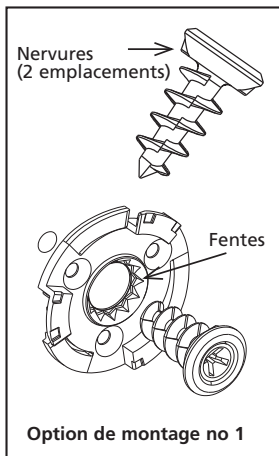
Si vous n'êtes pas certain du degré d'isolation de votre maison mobile ou, encore, si vous constatez que les murs et plafond extérieurs sont ou chauds ou froids, n'installez l'avertisseur que sur un mur intérieur! Installez au moins un avertisseur à proximité des chambres à coucher pour vous munir d'une protection minimale. Pour vous protéger davantage, consultez les directives de la figure 1A.

⚠ AVERTISSEMENT: Vérifiez le fonctionnement de l'avertisseur de fumée lorsqu'une maison mobile a été mis en entreposage, et au moins une fois par semaine lorsque vous y habitez.

Fixation de la plaque de montage

OPTION 1 : Installation facile – Cloison sèche uniquement

1. Choisir un emplacement de montage (mur ou plafond) et percer un trou de 3/16 po de diamètre d'au moins 1/2 po de profondeur.
2. Insérer la vis fournie dans la plaque de montage en alignant les nervures de la vis sur les fentes de la plaque de montage.
3. Serrer la vis/plaque de montage sur le mur ou au plafond jusqu'à ce que la plaque de montage soit bien ajustée contre la surface. NE PAS trop serrer.

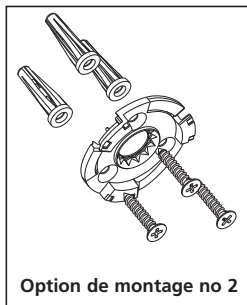


5. Installation / Instructions de montage

OPTION 2 :

Montage sur d'autres surfaces

1. Choisir un emplacement de montage (mur ou plafond) et en utilisant la plaque de montage fournie comme gabarit, marquer l'emplacement des trois trous.
2. Installer les trois vis fournies dans la plaque de montage et serrer. NE PAS trop serrer. (Pour le montage sur du plâtré ou sur une surface semblable, percer des trous de 3/16 po et utiliser les ancrés en plastique fournis). Les ancrés ne sont pas nécessaires pour le montage sur des surfaces dures comme le bois.



Option de montage no 2

Fixation et activation de l'avertisseur

Ce modèle est muni d'une fonction qui permet d'activer automatiquement l'avertisseur quand ce dernier est monté sur la plaque de montage pour la première fois. Dans des conditions de fonctionnement normales, une fois activée, la pile alimentera l'avertisseur pendant toute sa durée de vie (10 ans).

Aligner l'avertisseur avec la plaque de fixation et le faire tourner dans le sens horaire (à droite) de 45 degrés environ, jusqu'à ce qu'il s'immobilise en faisant entendre un clic. NE PAS trop serrer. Si le dispositif doit être aligné de nouveau, faire tourner l'avertisseur vers la droite, enlever et faire tourner pour obtenir l'alignement désiré. NOTE : On pourra monter l'avertisseur sur la plaque en 3 positions (tous les 120 degrés).

De brefs pépiements vous indiqueront que l'avertisseur est sous tension. L'unité demeure en fonction tant qu'elle n'est pas désactivée (arrêtée) par l'utilisateur à la fin de sa durée de vie. Ne pas trop serrer l'avertisseur pour ne pas l'endommager ou endommager la surface de montage.

L'avertisseur est maintenant prêt à fonctionner. Au moment de l'activation, cet avertisseur émet un message vocal demandant à l'utilisateur d'appuyer sur le bouton de test. Après l'installation/activation, tester votre avertisseur comme on le décrit à la section Fonctionnement et test.

⚠ Attention : En cas de défaillance dans l'installation et dans la mise sous tension, l'avertisseur ne fonctionnera pas bien et empêchera d'intervenir en cas d'incendie.

6. Fonctionnement et test

FONCTIONNEMENT : L'avertisseur fonctionne une fois qu'il est activé et que le test est terminé.

Le détecteur de fumée photoélectrique surveille la présence de produits de combustion dans l'air. Lorsque ces concentrations dépassent le seuil d'alarme, l'avertisseur déclenche une alarme, la DEL rouge clignote et on entend un message vocal.

Le détecteur de monoxyde de carbone (CO) surveille la présence de CO dans l'air. Il déclenche une alarme lorsque la concentration de CO est élevée et lorsque cette concentration demeure faible sur une longue période. Lorsque la concentration de CO correspond à l'une de ces situations, l'avertisseur déclenche une alarme, la DEL rouge clignote et on entend un message vocal.

Les temps de réponse du capteur de CO sont les suivants :

À 70 ppm, le dispositif doit se déclencher dans les 60 à 240 minutes.

À 150 ppm, le dispositif doit se déclencher dans les 10 à 50 minutes.

À 400 ppm, le dispositif doit se déclencher dans les 4 à 15 minutes.

TEST : Testez votre avertisseur en appuyant sur le bouton de test jusqu'à ce que le dispositif émette un pépiement, puis relâcher le bouton de test. L'appareil émet alors 2 séries de trois bips lents, suivis de deux séries de quatre bips rapides et d'un message vocal « Fire! Feu! Warning! Carbon Monoxide! Monoxyde de carbone! », indiquant un fonctionnement normal. L'avertisseur se déclenche si les circuits électroniques, la sirène et la pile fonctionnent. Si l'avertisseur ne se déclenche pas, on doit remplacer le dispositif.

⚠ Attention : En raison du niveau sonore (85 décibels) de l'alarme, toujours se tenir à distance (environ 2,5 pi) du dispositif ou utiliser une protection auditive quand on effectue le test.

Un test hebdomadaire est nécessaire pour assurer un bon fonctionnement. Un niveau sonore irrégulier ou faible (ou pas de son) provenant de votre alarme indique que l'avertisseur est défectueux et qu'on doit le renvoyer pour le faire réparer. Voir la section désactivation pour déterminer comment on doit préparer le dispositif pour son expédition ou sa mise au rebut.

⚠ Attention : NE PAS utiliser une flamme nue pour tester votre avertisseur, car vous pourriez endommager l'avertisseur ou enflammer des matières combustibles et amorcer un incendie d'immeuble.

7. Indications visuelles et sonores

Le tableau ci-après décrit les conditions d'alarme visuelles et sonores que le dispositif peut rencontrer et illustre comment il indique les conditions d'attente, d'alarme et d'erreur.

Mode d'alarme	Indications visuelles	Indications sonores
Fumée ou incendie détecté	3 clignotements synchronisés avec l'alarme sonore	3 longs bips, message vocal « Fire! Feu! », 3 longs bips, avec répétition.
Monoxyde de carbone détecté	4 clignotements synchronisés avec l'alarme sonore	4 bips rapides, message vocal « Warning! Carbon Monoxide! Monoxyde de carbone! », avec répétition (les premières 4-5 minutes - La répétition comprend 4 bips rapides, « Warning! Carbon Monoxide! Monoxyde de carbone! », 4 bips rapides. Au bout de 4-5 minutes, on entend 4 bips rapides, « Warning! Carbon Monoxide! Monoxyde de carbone! » toutes les minutes).

Mode de fonctionnement	Indications visuelles	Indications sonores	Note :
Fonctionnement normal	Clignotement toutes les 60 secondes	Aucun	La DEL clignotera toutes les 60 secondes pendant les 10 minutes qui suivent la mise sous tension ou le réenclenchement. Après les 10 premières minutes, la DEL clignotera toutes les 10 minutes
Appuyer sur le bouton Test/Hush	Clignotement avec chaque mode d'alarme	Deux séries de 3 longs bips avec message vocal « Fire! Feu! » et deux séries de 4 bips rapides avec message « Warning! Carbon Monoxide! Monoxyde de carbone! »	Appuyer sur le bouton Test/Hush pour amorcer la séquence de test
Silencieux (Hush) de l'avertisseur de fumée	Clignotement toutes les 10 secondes	Message vocal « Hush mode activated. Mode Hush activé. » Le message vocal « Hush Mode Cancelled. Mode Hush annulé. » est émis lorsque : 1. On appuie de nouveau sur le bouton et la concentration de fumée est inférieure au niveau d'alarme. 2. La durée de temporisation du mode Hush s'est écoulée (environ 9 minutes) et la concentration de fumée est inférieure au niveau d'alarme.)	La commande hush (arrêt) arrête l'avertisseur de fumée pendant 9 minutes environ.

7. Indications visuelles et sonores

Pile faible	Blink once every 30 seconds	En mode Pile faible, la DEL rouge clignote toutes les 30 secondes et le klaxon retentit toutes les 60 secondes, suivi du message vocal « Low Battery. Pile faible. » Au bout de 5 minutes, la DEL rouge continue à clignoter toutes les 30 secondes et le klaxon à retentir toutes les 60 secondes, mais le message vocal n'est plus émis que toutes les 15 minutes. Au bout de 60 minutes (1 heure) en mode Pile faible, la DEL rouge continue à clignoter toutes les 30 secondes et le klaxon à retentir toutes les 60 secondes, mais le message vocal n'est plus émis.	Retirer l'avertisseur, le désactiver (l'arrêter), le remplacer sous 7 jours!.
Mode défaut	Code de défaut (2-12 flashes toutes les 30 secondes)	Pépiement toutes les 30 secondes	Communiquer avec le service d'assistance produit. Si le défaut persiste, retirer l'avertisseur, le désactiver (l'arrêter), le remplacer.
Fin de durée de vie du dispositif	2 pépiements toutes les 30 secondes	2 pépiements toutes les 30 secondes	Retirer l'avertisseur, le désactiver (l'arrêter), le remplacer.
Fin de vie de la mise en sourdine (Hush) du dispositif	Aucun	Aucun (Fin de vie des pépiements)	Arrête les retentissements de fin de vie (EOL) durant 3 jours. Possibilité d'utilisation 10 fois en 30 jours.

Si vous désirez obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le service Produit Support au 1-800-880-6788, nous écrire à l'adresse suivante : Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0 ou visiter le site web : www.kiddecanada.com.

8. Nuisances et Hush^{MD}

Cet avertisseur de fumée est conçu pour minimiser les alarmes dues à des nuisances. Habituellement, la fumée de cigarette ne provoque pas de déclenchement d'alarme, à moins qu'on la dirige directement sur le détecteur. Les particules de combustion provenant de la cuisson vont déclencher l'alarme si l'avertisseur se trouve trop près d'un appareil de cuisson. Lors d'un déversement ou lorsqu'on fait griller des aliments, il y a dégagement de grandes quantités de particules combustibles. En utilisant le ventilateur sur une hotte de cuisinière avec évacuation à l'extérieur (type sans recirculation), on élimine ces produits combustibles de la cuisine.

Si l'origine d'une alarme de fumée (3 longs bips accompagnés du message vocal « Fire! Feu! ») est immédiatement reconnue, vous pouvez utiliser la commande Hush pour arrêter l'alarme durant 9 minutes environ. En l'absence de feu, vérifier si la cause de l'alarme correspond à l'une de celles mentionnées dans la section « Emplacements à éviter ». S'il y a un feu, sortir et appeler le service d'incendie.

8. Nuisances et Hush^{MD}

Commande Hush^{MD} : La commande Hush^{MD} est extrêmement utile dans une cuisine ou dans d'autres zones d'alarmes intempestives. La fonction Hush^{MD} a la capacité de désensibiliser temporairement le circuit de détection pendant environ 9 minutes.

On ne doit utiliser cette fonction que quand une condition d'alarme connue comme la fumée de cuisson, a déclenché l'alarme. Lorsqu'on appuie sur le bouton Test/Hush sur le couvercle de l'avertisseur de fumée, il y a émission d'un message vocal « Hush Mode Activated. Mode Hush activé. » et neutralisation de l'avertisseur. Si la fumée n'est pas trop dense, l'avertisseur s'arrête immédiatement et la DEL rouge clignote toutes les 10 secondes. Ceci indique que l'avertisseur de fumée est temporairement désensibilisé.

L'avertisseur de fumée se réarme automatiquement au bout de 9 minutes environ, puis déclenche l'alarme et émet un avertissement vocal « Fire! Feu! » si des particules provenant de la combustion sont toujours présentes.

On peut utiliser la fonction Hush^{MD} à plusieurs reprises jusqu'à ce que les conditions de l'air provoquant l'alarme aient été dissipées. Lorsqu'on appuie sur le bouton Test/Hush en mode Hush^{MD} sur l'avertisseur, il y a émission d'un message vocal « Hush Mode Cancelled. Mode Hush annulé. » et il est mis fin à la période de neutralisation temporaire.

L'une des situations suivantes entraîne l'émission du message vocal « Hush Mode Cancelled. Mode Hush annulé. » :

1. L'utilisateur annule le mode Hush^{MD} en appuyant sur le bouton Test alors que ce mode est actif et que la concentration de fumée est inférieure au seuil d'alarme.
2. La durée de temporisation du mode Hush s'est écoulée (environ 9 minutes) et la concentration de fumée est toujours inférieure au seuil d'alarme.

Note : lorsque la concentration de fumée devient inférieure au seuil d'alarme, en mode Hush, il n'y a aucun message vocal.

Lorsque la fumée n'est pas très dense, l'avertisseur repasse en fonctionnement normal au bout de 9 minutes.

NOTE : La fumée dense annulera la fonction Hush^{MD} et l'alarme continuera à retentir.

 **ATTENTION : Avant d'utiliser la Hush^{MD}, déterminer la source de la fumée et s'assurer que toutes les conditions de sécurité sont respectées.**

9. Pile

ACTIVATION ET DÉSACTIVATION DE LA PILE

NOTE : Une pile au lithium-ion, scellée de façon permanente dans l'avertisseur, alimente ce dispositif; aucune installation ou remplacement de la pile pendant toute la durée de vie de l'avertisseur.

IMPORTANT : Une exposition constante à une humidité trop haute ou trop basse peut réduire la durée de vie de la pile.

! AVERTISSEMENT. NE PAS OUVRIR L'AVERTISSEUR POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT.

Ne pas réparer l'avertisseur de fumée soi-même. Aucune pièce détachée n'est incluse.

Pile faible : Cet avertisseur est équipé d'un circuit de contrôle de pile faible, il émettra un seul "pépiement" environ toutes les 60 secondes et la DEL rouge clignotera toutes les 30 secondes pendant au moins sept jours si la pile s'épuise.

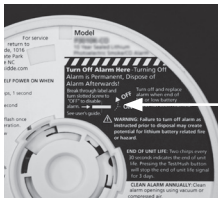
L'avertisseur doit être remplacé dans les 7 jours suivant la première mise en garde « Pile faible », afin d'assurer une protection continue. L'UNITÉ DOIT ÊTRE DÉSACTIVÉE (se reporter à la section « Désactivation de l'avertisseur ») avant élimination.

10. Désactivation de l'avertisseur

! AVERTISSEMENT

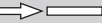
- La désactivation de l'avertisseur est permanente. Une fois que l'avertisseur a été désactivé, on ne peut pas le réactiver.
- Une fois désactivé, l'avertisseur ne DÉTECTE PLUS LA FUMÉE OU CO.
- Une fois que l'avertisseur a été désactivé, la pile s'épuise et l'alarme ne fonctionne plus.
- Une fois que l'avertisseur a été désactivé, on ne peut pas l'installer sur la plaque de montage ou le réactiver.

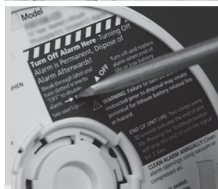
10. Désactivation de l'avertisseur



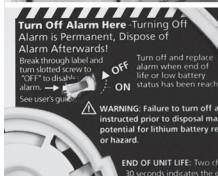
Pour désactiver l'avertisseur

Retirer l'avertisseur de la plaque de montage en la faisant tourner dans le sens indiqué par les flèches sur le couvercle de l'avertisseur.

À l'arrière de l'avertisseur, repérer la zone  sur l'étiquette du produit.



Déchirer l'étiquette avec un tournevis.



Tourner la vis sur OFF. Cette opération désactive l'avertisseur, arrête les « retentissements » Pile faible ou Fin de vie et décharge entièrement la pile, ce qui assure une élimination sécuritaire de l'unité.

⚠ AVERTISSEMENT. En ne désactivant pas l'avertisseur selon les directives, avant élimination, la pile au lithium pourrait provoquer un incendie ou représenter un danger.

11. Information générale sur le monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être fatal quand on l'inhale. Le CO empêche le sang de transporter l'oxygène.

11. Information générale sur le monoxyde de carbone (CO)

Sources possibles de monoxyde de carbone

Dans la maison, les appareils utilisés pour le chauffage et la cuisine sont les sources les plus vraisemblables de CO. Les véhicules dont le moteur tourne dans des garages attenants peuvent également produire des concentrations dangereuses de CO.

Le CO peut être produit par la combustion de combustibles fossiles, comme l'essence, le propane, le gaz naturel, le mazout et le bois. Il peut être produit par un appareil au mazout qui fonctionne mal, qui est mal installé ou mal ventilé, comme :

Les fournaies, cuisinières ou poêles au gaz, sècheuses au gaz, chauffe-eau, radiateurs indépendants au mazout et générateurs, foyers, poêle à bois et certains chauffages de piscine, les cheminées ou conduits de fumée obstrués, refoulement de l'air et changements de la pression d'air, tuyaux mis à l'air libre corrodés ou débranchés, échangeurs de fournaie desserrés ou fissurés, les véhicules et autres moteurs à combustion fonctionnant dans un garage ou dans un abri d'auto fermé attendant à la maison ou près de celle-ci et charbon de bois se consommant ou combustible dans les grils et barbecues portatifs dans un espace clos sont des sources possibles de CO.

Les conditions suivantes peuvent résulter en des situations de CO transitoires :

Un très grand déversement ou une ventilation inverse des appareils au mazout provoqués par des conditions extérieures ambiantes comme la direction du vent et/ou sa vitesse comprenant de fortes rafales, de l'air lourd dans les conduites d'évacuation (air froid/humide avec périodes prolongées entre les cycles), pression négative attribuable à l'utilisation de ventilateurs d'extraction, fonctionnement simultané de plusieurs appareils au mazout dans un espace d'air interne limité, raccords des tuyaux de ventilation desserrés par les vibrations des sècheuses, fournaies ou chauffe-eau, obstructions dans les tuyaux d'évacuation ou les tuyaux d'évacuation de conception non standard qui peuvent amplifier les situations ci-avant, fonctionnement prolongé des dispositifs au mazout sans ventilation (cuisinière, four, foyer, etc.), inversions de température qui peuvent piéger les gaz d'extraction près du sol, véhicule tournant au ralenti dans un garage ouvert ou fermé ou près d'une maison.

11. Information générale sur le monoxyde de carbone (CO)

Conseils de sécurité pour le CO

Chaque année, faire inspecter et nettoyer les système de chauffage, les événements, les cheminées et les conduits de fumée par un technicien qualifié. Toujours installer des appareils conformément aux instructions du fabricant et respecter les codes locaux du bâtiment. La plupart des appareils doivent être installés par des professionnels et inspectés après l'installation. Examiner régulièrement les événements et cheminées pour vérifier qu'ils sont bien raccordés et s'il y a de la rouille ou des taches et vérifier les fissures dans les échangeurs de chaleur de la fournaise. Vérifier si la couleur de la flamme de la veilleuse et des brûleurs est bleue. Une flamme jaune ou orange est un signe que le combustible ne brûle pas complètement et peut dégager du CO. Apprendre aux habitants de la maison à quoi ressemble le son d'une alarme et comment intervenir. Les services d'incendie, la plupart des compagnies d'électricité et les entrepreneurs CVC (chauffage, ventilation, climatisation) effectuent des inspections de CO et certains peuvent facturer ce service. Il est recommandé de se renseigner sur les frais applicables avant de faire exécuter le service. Kidde ne remboursera pas ni ne paiera le propriétaire ou l'utilisateur de ce produit dans le cas de toute réparation ou appels à domicile relativement au déclenchement de l'alarme.

Symptômes d'intoxication au CO

Les premiers symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont semblables à ceux de la grippe sans fièvre et peuvent comprendre de la somnolence, des maux de tête intenses, des nausées, des vomissements et une désorientation. Tout le monde est réceptif, mais les experts s'entendent sur le fait que le fœtus, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes ayant des problèmes cardiaques ou respiratoires sont particulièrement vulnérables. Si les symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont présents, consulter immédiatement un médecin. L'intoxication au CO peut être déterminée par un test de carboxyhémoglobinémie.

Les symptômes courants suivants sont associés à l'intoxication au CO et doivent être discutés avec TOUS les membres de la famille.

1. Exposition légère :

Légers maux de tête, nausées, vomissements, fatigue (souvent décrits comme les symptômes de la « grippe »).

2. Exposition moyenne :

Céphalées pulsatiles, somnolence, confusion, fréquence cardiaque rapide.

3. Exposition extrême :

Perte de connaissance, convulsions, défaillance cardiorespiratoire, mort.

11. Information générale sur le monoxyde de carbone (CO)

Les concentrations d'exposition ci-avant sont liées aux adultes en bonne santé. Les concentrations changent pour ceux à grand risque. L'exposition à de fortes concentrations de monoxyde de carbone peut être fatale ou provoquer des dommages et des infirmités permanentes. De nombreux cas d'intoxication au CO déclarés indiquent que si les victimes sont conscientes de leurs malaises, elles sont si désorientées qu'elles sont incapables de réagir et de quitter les lieux ou d'appeler à l'aide. De plus, les jeunes enfants et les animaux domestiques peuvent être les premiers touchés. Il est important de connaître les effets de chaque concentration.

12. Nettoyage de l'avertisseur

Nettoyer l'avertisseur au moins une fois par an

On peut nettoyer l'intérieur de l'avertisseur (chambre de détection) en utilisant un jet d'air comprimé ou un tuyau d'aspirateur sur le périmètre de l'avertisseur. On peut essuyer l'extérieur de l'avertisseur avec un chiffon humide. N'utiliser que de l'eau pour humidifier le chiffon, l'utilisation de détergents ou de produits de nettoyage pourrait endommager l'avertisseur.

Après avoir effectué le nettoyage, tester votre avertisseur en utilisant le bouton de test. Si le nettoyage n'a pas remis votre avertisseur en état de fonctionner normalement, on doit le remplacer.

- Ne jamais utiliser de détergent ou d'autres solvants pour nettoyer le dispositif.
- Éviter de pulvériser des rafraîchisseurs d'air, des fixatifs pour cheveux ou d'autres aérosols près de l'avertisseur
- Ne pas peindre le dispositif. La peinture peut boucher les événements et empêcher le capteur de détecter la fumée et le CO.
- Ne jamais entreprendre de démonter le dispositif ou de nettoyer l'intérieur. Cette action annulerait votre garantie.
- Les substances ci-après peuvent avoir un effet sur le capteur de CO ou entraîner des mauvais relevés et l'endommager : méthane, propane, isobutane, iso-propanol, acétate d'éthyle, sulfure d'hydrogène, dioxydes de soufre, produits à base d'alcool, peinture, diluant, solvant, adhésif, fixatif pour cheveux, lotion après rasage, parfum et certains agents nettoyants.

12. Nettoyage de l'avertisseur

- Déplacer l'avertisseur de fumée/CO et l'installer à un autre endroit avant d'effectuer n'importe lequel des travaux suivants :
 - Teinture ou décapage des planchers ou des meubles
 - Peinture
 - Papier peint
 - Utilisation d'adhésifs

Entreposer le dispositif dans un sac en plastique au cours des travaux ci-avant pour protéger les capteurs contre les dommages. Quand on utilise des produits de nettoyage ou des contaminants semblables, la zone doit être bien ventilée.

⚠ AVERTISSEMENT : Replacer l'avertisseur de fumée et de CO le plus tôt possible pour assurer une protection continue.

13. Règles de sécurité appropriées

Planifier et pratiquer un plan d'évacuation

- Installez et entretenez des extincteurs d'incendie à chaque étage de la maison sans omettre la cuisine, le sous-sol et le garage. Sachez comment utiliser un extincteur d'incendie avant qu'une situation d'urgence ne se produise.
- Préparez un plan couvrant les étages de votre demeure en y indiquant clairement toutes les portes et fenêtres et prévoyez au moins deux parcours d'évacuation à partir de chaque pièce. Des échelles de secours peuvent s'avérer nécessaires au deuxième étage pour les pièces munies de fenêtres.
- Réunissez tous les membres de la famille et expliquez votre plan d'évacuation, démontrant à chacun comment agir en cas d'incendie.
- Choisissez un lieu de rencontre à l'extérieur de votre demeure où vous vous retrouverez tous, si un incendie se déclarait.
- Veillez à ce que chacun se familiarise avec l'alarme sonore qu'émet l'avertisseur de fumée et de CO et formez-les pour qu'ils quittent les lieux dès que ce son retentit.
- Pratiquez des exercices d'évacuation, le jour comme la nuit, au moins à tous les six mois. Assurez-vous que les jeunes enfants entendent l'alarme sonore et que ce son les réveille pour qu'ils puissent suivre le plan d'évacuation prévu. La pratique permet à tous les occupants de mettre votre plan à l'épreuve avant qu'une situation d'urgence ne se produise. Il est possible que vous ne puissiez rejoindre vos enfants avant de fuir les lieux. Il importe que vos jeunes soient bien préparés.

13. Règles de sécurité appropriées

- Des études récentes ont démontré que les avertisseurs de fumée peuvent ne pas nécessairement réveiller toutes les personnes endormies et il est donc de la responsabilité des personnes vivant dans l'habitation et capables d'aider les autres de fournir de l'assistance à ceux et celles qui pourraient rester endormis malgré l'alarme sonore ou qui sont incapables d'évacuer les lieux sans assistance.

Procédures d'évacuation relatives à l'avertisseur

- Avertissez les petits enfants qui sont dans la maison.
- Quittez la maison immédiatement en utilisant le plan d'évacuation prévu. Chaque seconde compte! Ne perdez pas de temps à vous couvrir ou à ramasser des objets de valeur.
- En quittant les lieux, n'ouvrez aucune porte intérieure sans en vérifier la surface en premier. Si elle est chaude ou si vous apercevez de la fumée qui s'infiltré autour de la porte, ne l'ouvrez pas. Utilisez plutôt votre sortie alternative. Par ailleurs, si l'intérieur de la porte est tiède, tenez-vous l'épaule appuyée contre celle-ci et entrouvrez-la afin d'être prêt à la refermer aussitôt, si la chaleur et la fumée s'engouffrent dans la pièce.
- Demeurez au ras du sol si l'environnement est enfumé. Essayez de ne pas respirer trop profondément pour éviter l'inhalation de la fumée. Tenez un linge humide (de préférence et si possible) contre votre bouche et respirez tel qu'indiqué.
- Une fois que vous serez à l'extérieur, dirigez-vous vers le lieu de rencontre convenu et assurez-vous que tout votre entourage s'y trouve réuni.
- Allez chez un(e) voisin(e) pour appeler le service d'incendie. Ne faites pas cet appel depuis votre résidence.
- Ne retournez pas à l'intérieur de votre demeure avant que les dirigeants du service d'incendie ne vous donnent le feu vert.
- Dans certains cas, un avertisseur de fumée peut ne pas assurer une protection efficace contre l'incendie. Par exemple :
 - a) fumer au lit.
 - b) laisser les enfants sans surveillance.
 - c) nettoyer avec des liquides inflammables comme de l'essence.
 - d) incendies dans lesquels la victime est à l'origine de l'incendie par exemple, si les vêtements d'une personne prennent feu quand elle fait la cuisine.
 - e) incendies dans lesquels la fumée ne peut pas atteindre l'avertisseur en raison de la présence d'une porte fermée ou de toute autre obstruction.
 - f) incendies criminels dans lesquels les flammes se répandent si rapidement que l'occupant ne peut plus sortir même si des avertisseurs sont bien installés.

13. Règles de sécurité appropriées

Recommandations supplémentaires

La NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie – É.-U.) transmet les informations suivantes en vertu de la norme 72:

Là où d'autres lois, codes ou normes applicables l'exigent en fonction d'un type d'usage spécifique, des avertisseurs de fumée approuvés à un seul poste et à postes multiples doivent être installés comme suit :

- (1) Dans les chambres à coucher et chambres d'amis
- (2) À l'extérieur de l'aire de repos de chaque unité d'habitation séparée, à moins de 6,4 m (21 pi) d'une porte de chambre à coucher, cette distance étant mesurée suivant le trajet normal de déplacement
- (3) À chaque étage d'une unité d'habitation, sous-sol compris
- (4) À chaque étage d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement), incluant le sous-sol mais excluant la galerie technique et le grenier non aménagé
- (5) Dans l'espace habitable d'une suite
- (6) Dans l'espace habitable d'un foyer résidentiel et établissement de soins (petit établissement)

Détection de fumée – Est-il souhaitable d'avoir plus d'avertisseurs de fumée?

Nombre requis d'avertisseurs de fumée (tel qu'illustré aux figures 1A et 1B): Le nombre requis d'avertisseurs de fumée peut ne pas fournir une protection d'alerte précoce et fiable en ce qui concerne les pièces isolées par une porte des pièces protégées par le nombre requis d'avertisseurs de fumée. Pour cette raison, il est recommandé que le ou la responsable de la famille songe à installer des avertisseurs de fumée supplémentaires, afin de sécuriser davantage ces pièces non protégées.

Ces endroits additionnels incluent le sous-sol, les chambres à coucher, la salle à manger, la salle de chauffage, la pièce où se situe le panneau électrique et les corridors qui ne sont pas protégés par le nombre requis d'avertisseurs de fumée. Par ailleurs, l'installation d'avertisseurs de fumée dans la cuisine, le grenier (habitable ou non) ou le garage n'est habituellement pas recommandée dû au fait que ces lieux, de par leur utilisation, peuvent occasionnellement engendrer des conditions pouvant nuire au fonctionnement de l'appareil.

Les avertisseurs devraient être installés conformément à la norme 72 de la NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie), Batterymarch Park, Quincy, MA 02269.

Avisez votre service d'incendie local ainsi que votre compagnie d'assurance dès que vous aurez installé vos avertisseurs de fumée.

14. Garantie

GARANTIE LIMITÉE DE DIX ANS

Si après avoir examiné ce manuel, il vous semble que votre avertisseur est défectueux d'une façon ou d'une autre, ne pas détraquer l'avertisseur. Dans de nombreux cas, la façon la plus rapide de remplacer votre avertisseur est de le ramener au magasin où il a été acheté. Vous pouvez également le retourner pour entretien à Kidde. Si vous avez des questions, appelez le service à la clientèle Kidde au 1-800-880-6788.

Kidde garantit que l'avertisseur fermé sera exempt de défauts au point de vue matériaux et main-d'œuvre dans des conditions normales d'utilisation pour une période de dix ans à partir de la date d'achat. L'obligation de Kidde en vertu de cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement de l'avertisseur ou de toute partie de celui-ci que nous trouvons défectueux au point de vue matériau, main-d'œuvre ou conception, gratuitement, en envoyant l'avertisseur avec la preuve d'achat, frais de poste et de retour prépayés à : Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0.

Cette garantie ne s'appliquera pas à cet avertisseur s'il a été endommagé, modifié, maltraité ou transformé après la date d'achat ou s'il ne fonctionne pas en raison d'un mauvais entretien ou d'un courant inapproprié. Toute garantie implicite s'appliquant à cette vente et notamment les garanties de description, de commercialisation et d'aptitude à l'emploi particulier est limitée au cours de la période de garantie ci-avant. Le fabricant ne doit en aucun cas être tenu responsable de la perte de jouissance de ce produit ou de tout dommage indirect, spécial, accidentel ou des coûts ou frais engagés par le client ou tout autre utilisateur de ce produit, que ce soit en raison d'une rupture de contrat, négligence, responsabilité délictuelle ou autre. Le fabricant n'aura aucune responsabilité en cas de blessures ou de dommages matériels ou de tout dommage spécial, consécutif de quelque sorte que ce soit résultant d'une fuite de gaz, d'un feu ou d'une explosion.

Comme certaines provinces ne prévoient pas de limites relatives à la durée d'une garantie implicite ou ne permettent pas l'exclusion ou la limite des dommages incidents ou consécutifs, les limites ou exclusions ci-avant peuvent ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie donne les droits particuliers mais vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. La garantie ci-avant ne peut pas être transformée sauf par écrit signé par les parties aux présentes.

IMPORTANT : Ne pas retirer le couvercle arrière. S'il est retiré, la garantie est annulée. Votre avertisseur de fumée Kidde ne remplace pas une assurance biens, invalidité, vie ou autre. Vous avez la responsabilité de contracter une assurance. Consulter votre agent d'assurance.



Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0

QUESTIONS OU DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
Appeler notre service à la clientèle au **1-800-880-6788** ou visiter
notre site web à **www.kiddecanada.com**